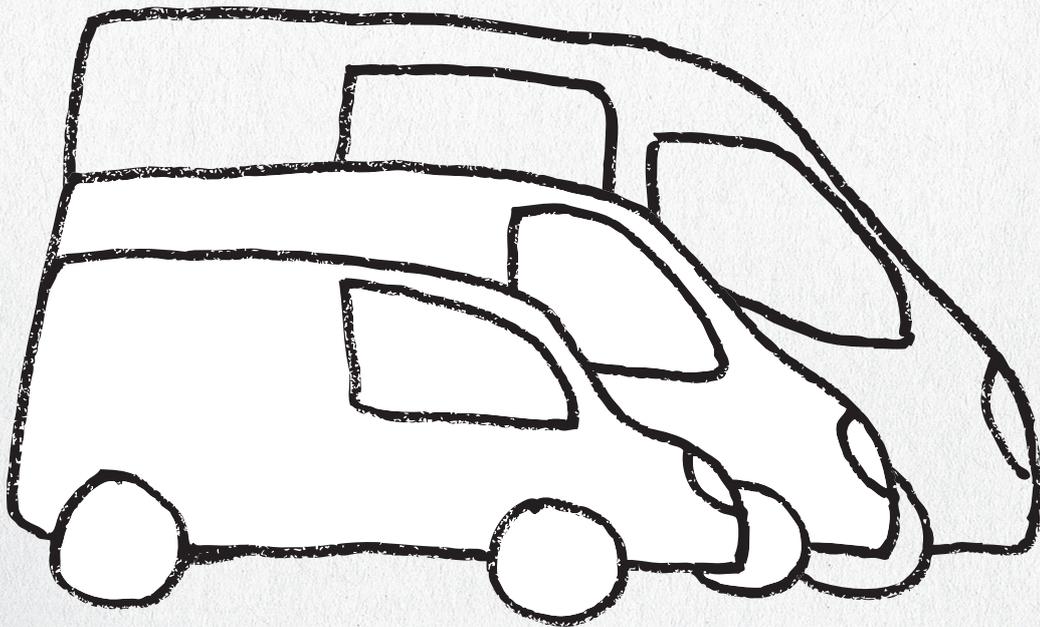


CONDUIRE OU TÉLÉPHONER IL FAUT CHOISIR >>



**Où en êtes-vous
dans votre entreprise ?**

Téléphoner en conduisant combien ça coûte...



Déconcentration, surcharge mentale, rétrécissement du champ de vision, augmentation du temps de réaction, même avec un dispositif bluetooth,

Mais le coup de fil au volant n'est pas anodin !

Un sondage Ifop de 2012 montre que 63 % des salariés passent ou reçoivent des appels téléphoniques au cours de leurs déplacements professionnels en voiture.

Six de ces appels sur dix sont passés ou reçus de leur entreprise. Les chefs d'entreprise ont une obligation de sécurité à l'égard de leurs salariés. L'évaluation des risques de l'entreprise doit donc intégrer le risque routier et notamment celui lié aux communications.

L'usage du téléphone portable ou du kit mains libres doit être proscrit par l'employeur.

>> Téléphoner en conduisant

Une source de déconcentration

30 % des conducteurs en ville et **50 %** sur autoroute décrochent leur téléphone portable dans les deux secondes qui suivent la première sonnerie, *toutes affaires cessantes*, comme s'il était plus important de répondre que de rester attentif à la circulation.

Composer un numéro en roulant, même si on le connaît par cœur, prend 12 secondes sans se concentrer sur la route.

À 100 km/h, cela représente **363 mètres d'inattention !**

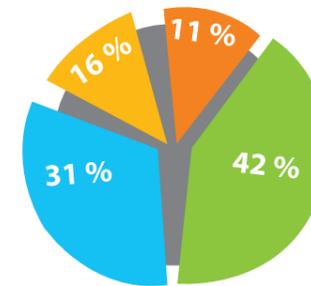
Surcharge mentale et augmentation du temps de réaction

Des études le prouvent : téléphoner en conduisant, surtout si la conversation est captivante, est une double activité qui dépasse la charge mentale de chacun.

« *Tout se passe comme si la route devenait un écran sur lequel se mêlent une image réduite de la scène routière, le visage du correspondant et l'objet de la conversation. Tant que la scène routière ne change pas, elle reste au second plan. Lorsqu'une modification intervient, il y a basculement des images, parfois un bref coup d'œil dans le rétroviseur avec ajustement de la trajectoire et/ou de l'allure. Quels que soient l'âge du sujet ou son habitude d'utiliser un portable, l'accroissement de la charge mentale, le regard focalisé droit devant et la réduction du champ visuel aboutissent, en situation d'urgence, à une augmentation de 50 % du temps de réaction !* »

Source Inrets (Institut national de recherche et études sur les transports et leur sécurité).

Les risques d'accidents liés à l'utilisation du téléphone portable pendant la conduite



Moins concentré

Se concentrer sur la conversation téléphonique entraîne une réduction de la mobilité du regard de 18 % en ville et de 26 % sur autoroute. Ceci induit aussi une diminution de la vigilance et surtout des erreurs d'appréciation des distances, des obstacles et, plus globalement, altère la perception de l'environnement routier.

Téléphoner en conduisant : combien ça coûte ?

Téléphoner en conduisant est sanctionné d'une amende forfaitaire de 135 euros maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. Depuis le 31 mars 2003, un texte spécifique existe sur le téléphone portable, art. R 412-6-1 du Code de la route sur l'usage du téléphone tenu en main.

Mais après un accident corporel de la circulation, les services de l'ordre saisissent l'opérateur de téléphonie mobile pour savoir si le(s) conducteur(s) impliqué(s) étai(en)t en conversation téléphonique au moment de l'accident. C'est un élément à charge contre le conducteur.

>> Les dispositifs bluetooth tout aussi dangereux !

Pour un employeur, interdire aux salariés de téléphoner en conduisant et mettre à disposition un dispositif bluetooth constitue une mesure contradictoire !

Des études affirment qu'il est tout aussi dangereux de téléphoner avec un dispositif bluetooth qu'avec un téléphone portable classique. Le fait de téléphoner capte en effet une bonne part de l'attention, quel que soit le système utilisé. C'est pourquoi l'Assurance maladie risques professionnels Bourgogne et Franche-Comté préconise de ne pas téléphoner en conduisant, y compris avec les dispositifs équipant les véhicules.

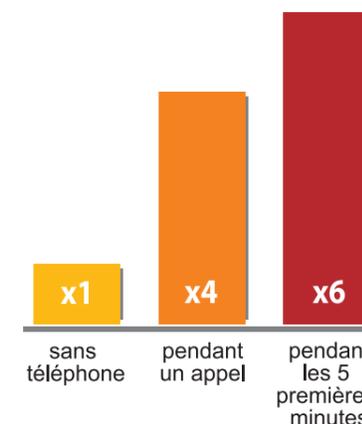
Accident de la route et téléphone portable. Des études montrent que la fréquence de survenue d'accident est 3 à 5 fois supérieure pour les gens qui téléphonent en conduisant.

Quelle différence y a-t-il entre soutenir une conversation avec un de ses passagers ou au téléphone ?

Le passager partage avec le conducteur les problèmes de circulation, il accepte donc que ce dernier s'arrête de parler, il regarde également la circulation et peut attirer son attention en cas de danger.

Au bout du fil, le correspondant ne voit pas ce qui se passe, ne partage pas les contraintes de la circulation, ne comprend pas et ponctue alors son appel de : « Allô ! Tu m'entends ? !! », ce qui ne fait évidemment rien pour améliorer la concentration du conducteur.

Fréquence de survenue d'un accident lors de la conduite



ATTENTION



POINT DE VUE

Le téléphone, un outil de management ?

Dominique, chef d'un service maintenance (entreprise de SAV). Avant l'apparition du portable, on s'organisait différemment !

Aujourd'hui, le portable limite les prises de décisions et mes techniciens SAV ont tendance à chercher à me joindre au moindre problème, alors qu'ils prenaient les initiatives seuls auparavant.

Pour moi, prendre des décisions à bord de mon véhicule, alors que je n'ai pas tous les éléments, ni le dossier sous la main, n'est pas forcément la meilleure façon de gérer et de manager une équipe !

>> Établir un protocole pour communiquer en sécurité

Les questions à se poser

Il n'est pas question de nier l'intérêt du téléphone portable, y compris sur la route où il peut rendre service (pour prévenir les secours en cas d'accident, un dépanneur, annuler un rendez-vous, etc.)

Dans son texte adopté le 5 novembre 2003 pour la prévention du risque routier en mission, la **Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles**, considérant que le risque d'accident est plus important si on téléphone en conduisant, et ceci quel que soit le dispositif technique, demande aux chefs d'entreprises et aux salariés, au-delà des dispositions prévues par les lois du 12 juin 2003 et du 1^{er} juillet 2015 qui interdisent l'usage du téléphone mobile tenu à la main et du dispositif bluetooth, **de ne pas utiliser de téléphone dès qu'ils sont au volant d'un véhicule.**

Des mesures organisationnelles doivent donc être prises pour supprimer les appels vers les conducteurs. Ceci ne sera possible que si l'on se pose les bonnes questions dans l'entreprise afin de trouver des solutions adaptées à chaque cas.

Se poser les bonnes questions

- Combien d'appels entrants/sortants arrivent chaque jour sur les téléphones portables des conducteurs ?
- Pourquoi le conducteur a-t-il besoin d'appeler, pourquoi a-t-il appelé ?
- Quel est le motif de ces appels ?
- Quel est le temps moyen de ces appels ?
- Quel est le degré d'urgence des différents appels ? Est-ce que tous nécessitent un traitement immédiat ? Lesquels et pourquoi ?
- Ce salarié mobile est-il le seul à pouvoir répondre à l'appel ?
- Peut-on confier à une personne sur poste fixe la fonction de répartition des appels ?

Pour ne passer que les appels urgents et centraliser les demandes moins urgentes, faire le point régulièrement avec le conducteur des questions en attente de traitement. Suite à ce questionnement, des mesures organisationnelles permettront de limiter le nombre d'appels vers les conducteurs et d'effectuer les missions dans des conditions optimales de sécurité.

Après cette étape, l'entreprise pourra également rappeler aux conducteurs des consignes simples de sécurité.

Par exemple : dévier son téléphone sur la messagerie lorsque l'on conduit, s'arrêter sur un lieu adapté (une place de parking ou une aire de repos) pour rappeler son correspondant ou prendre ses messages, etc.